

# CHARTE STAND ANNEXE



SON LIBRE FESTIVAL  
ÉDITION 2020



Cette année encore, il est demandé à chacun d'être créatif afin d'avoir une affiche de stands haute en couleurs.

Une attention particulière sur votre décoration et vos lumières sera demandée. Favoriser l'utilisation de produits biologiques et/ou locaux pour la confection de vos plats.

Valoriser les produits issus d'une filière artisanale et/ou d'un marché équitable.

### **Article premier - Site**

Le festival se déroule à Collias (30210) dans le Gard. Le site se trouve dans une zone *Natura 2000*, ce qui signifie qu'elle est protégée. Dans cette mesure, chaque personne est tenue de limiter son impact écologique.

### **Article 2 - Gestion des déchets et de l'eau**

La zone étant protégée, il est demandé de réduire au maximum les emballages et les déchets.

L'entretien et le nettoyage des abords avants et arrières des stands est obligatoire et ce, de l'arrivée jusqu'au départ. Des bennes à ordures sont à disposition aux abords des stands.

### **Article 3 - Emplacements**

Chaque stand possède un numéro d'emplacement unique, communiqué par mail avant le festival. Pour les éventuels ravitaillements, chaque responsable stand se verra remettre une vignette, permettant le déplacement du véhicule.

Après installation, les véhicules doivent être garés sur le parking réservé.

## Article 5 - Installation et démontage

L'arrivée peut s'effectuer dès le mardi 30 juin 2020, 10h. Vous devez impérativement vous faire connaître auprès des responsables stands afin qu'ils puissent vous remettre les badges et vous faire signer les derniers documents.

**⚠ Aucune installation n'est possible avant autorisation.**

Vous pourrez ensuite vous rendre sur votre emplacement grâce au numéro de référence communiqué par mail.

Votre raccord électrique devra être finalisé au plus tard le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020, 21h afin que l'équipe technique puisse tester les branchements.

Vous devrez quitter le site au plus tard le lundi 6 juillet 2020, 12h. Avant votre départ, un compte rendu et un état des lieux de l'emplacement seront établis.

**⚠ Aucun départ n'est autorisé avant la réalisation de l'état des lieux.**

## Article 6 - Règlement

Afin d'assurer le bon déroulement du festival, il est demandé à chaque stand de respecter les consignes suivantes :

1. Vendre uniquement les produits indiqués sur votre fiche d'inscription. Toute vente de boissons (chaudes ou froides) est interdite.
2. Utiliser les cuves à eau aux abords des stands, seulement pour le rinçage de vos équipements (eau non potable).
3. Prévoir tous les moyens nécessaires (bâches, etc...) pour protéger votre stand en cas d'intempéries ou d'absence et s'assurer qu'il soit bien ancré au sol (poids, piquets, etc...).
4. Être accompagné de personnes mineures et/ou d'animaux est strictement interdit.
5. Disposer obligatoirement du matériel suivant :

- Un extincteur de type ABC en cours de validité
- Une rallonge électrique extérieure étanche d'un équivalent de 20 mètres.

**⚠ Aucune exception ne sera accordée.**

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Contrat d'engagement signé en deux exemplaires
- Photocopie d'une pièce d'identité du responsable stand (carte d'identité, passeport,...)
- Photocopie de la carte professionnelle, d'enregistrement à la chambre des commerces / métiers
- Photocopie de l'attestation d'assurance professionnelle
- Photocopie de conformité aux normes d'hygiène / aux extincteurs
- Chèque de participation au montant indiqué dans le mail, à l'ordre de : EFFKT
- Chèque de caution (conformité, propreté) d'un montant de 500€

L'ensemble des pièces est à envoyer à l'adresse suivante, au plus tard le Lundi 2 mars 2020 :

EFFKT
342, rue des Escarceliers
Bâtiment 4
34080 Montpellier